

*Hugo Sigouin-Plasse, avocat
Conseiller juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 2 septembre 2011

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration à la
performance de Gaz Métro
Dossier de la Régie : R-3693-2009
Notre dossier : 312-00398**

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint un original et sept exemplaires de la *Demande d'approbation de l'entente relative au renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Société en commandite Gaz Métro*.

Nous joignons également à cette demande les pièces suivantes déposées au soutien de la requête:

- Gaz Métro 1, Document 1 (Rapport du Groupe de travail)
- Gaz Métro 1, Document 2 (Mécanisme incitatif)
- Gaz Métro 1, Document 3 (Traitement réglementaire)
- Gaz Métro 1, Document 4 (Rapports spécifiques)
- Gaz Métro 1, Document 5 (Modalité de transition)
- Gaz Métro 2, Document 1 (Rapport de *Pacific Economic Group Research LLC*)

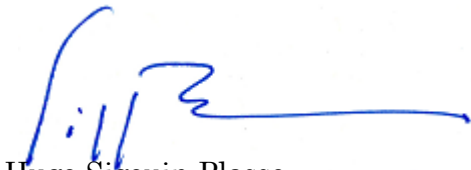
Gaz Métro dépose également auprès de la Régie un outil de simulation sous la cote Gaz Métro-3, Document 1.

Tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, des intervenants ont annoncé leur dissidence à l'égard de certains aspects de l'entente. Gaz Métro informe la Régie que les membres du Groupe de travail ont convenu de permettre aux dissidents de déposer leur rapport dans un délai de deux (2) semaines suivant le dépôt du rapport du Groupe de travail auprès de la Régie, en l'occurrence au plus tard le 16 septembre prochain.

Compte tenu du présent dépôt, Gaz Métro attendra les instructions de la Régie pour la suite de ce dossier. Par ailleurs, Gaz Métro soumet que cette demande, compte tenu de la preuve déposée, se prête à un examen sur dossier. Également, nous soulignons à la Régie qu'une décision finale sur cette demande serait souhaitable d'ici la fin de l'année 2011 de manière à permettre, sous réserve de la décision à intervenir, l'application du mécanisme incitatif pour les fins du dépôt de la Cause tarifaire 2013.

Également, Gaz Métro porte à l'attention de la Régie que sa conclusion portant sur la tenue de trois rencontres techniques relatives à l'indicateur de création de valeur lié à l'optimisation des outils d'approvisionnement devrait vraisemblablement faire l'objet d'une décision interlocutoire de la part de la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb